

La réussite de tous.
Sans modération !



Dispensé de timbrage
TOULON CTC



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le
6 SEPTEMBRE 2011

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



L'édito

En septembre je me mobilise, en octobre je vote SNUipp-FSU !

Les rentrées sociales se suivent et malheureusement se ressemblent. Une fois de plus, le gouvernement cherche à convaincre qu'il n'y aurait pas d'autre choix que celui de la rigueur, avec la fonction publique et ses agents en ligne de mire. Il poursuit sa logique de baisse des dépenses publiques en s'appuyant sur le très démagogique argument de la dette publique dont la hausse résulte pour l'essentiel des cadeaux fiscaux aux plus riches et des exonérations de charges pour les entreprises. En revenant modestement sur les niches fiscales, la défiscalisation des heures supplémentaires, et en taxant de manière marginale et provisoire les hauts revenus, il reconnaît néanmoins l'échec de sa politique menée jusqu'ici. Mais les mesures annoncées s'inscrivent toujours dans une politique d'austérité pénalisant essentiellement les salariés. Et que dire du nombre de chômeurs qui ne cesse d'augmenter... Pour le SNUipp-FSU c'est inadmissible !

C'est pour cela que nous nous mobilisons dès la rentrée : **conférence de presse, Assemblées Générales** dans tout le département le 2 septembre, **rassemblement devant l'IA** le mercredi 7 septembre à 10h

contre les fermetures de postes et la précarité, 15 **RISTT** (lire page 4), **diffusion de tracts** le mercredi 21 septembre à Toulon (16h place de l'opéra) et le lendemain sur Draguignan (17h30 sous-préfecture), **grève unitaire** le 27 septembre pour une Ecole Publique Ambitieuse.

Notre force c'est le nombre, réussissons toutes ces initiatives, d'autant plus que l'opinion publique est avec nous. Le dernier sondage CSA mené à la demande du SNUipp-FSU fait apparaître que les français sont majoritairement satisfaits de leur école et jugent sévèrement l'action du gouvernement en matière d'éducation.

Enfin, il n'est plus à démontrer que l'Ecole Publique a besoin d'un SNUipp-FSU encore plus fort ! Pour cela nous vous **appelons à voter et à faire voter SNUipp-FSU aux prochaines élections paritaires ainsi qu'a vous syndiquer dès septembre.**

Cédric,
Secrétaire général adjoint
du SNUipp-FSU Var



Sommaire

- Page 1 Édito.
- Page 2 Action, information publication.
- Page 3 Consignes syndicales.
- Page 6 Prélèvement automatique.
- Page 7 Bulletin d'adhésion.
- Page 8 Conseil syndical.

Directrice de publication : Maude Favennec
Mensuel : n° 229
Prix au numéro : 0,76 E
N° de commission paritaire : 0 515 S 07337
Imprimé par Marim Imprimerie Toulon

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Curie 83160 LA VALETTE
Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34
E-mail : snu83@snuipp.fr
Site : <http://83.snuipp.fr>



Tous en grève le 27 septembre

se faire entendre !

Les fédérations et syndicats de l'éducation nationale dont le SNUipp-FSU, appellent à une journée de grève le 27 septembre prochain. Le principe de cette action organisée contre les suppressions de postes dans l'Education nationale induit par le non renouvellement d'un départ à la retraite sur deux a été arrêté mardi 7 juin lors d'une réunion intersyndicale. Le SNUipp-FSU, qui avait lancé, dès le 18 mai dernier « *un appel pour construire dans l'unité la plus large des actions d'ampleur, notamment en septembre* » se félicite de cet appel. 16 000 postes supprimés à la rentrée prochaine, plus de 50 000 depuis 2007 « *Le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux met l'école publique à genoux* » indique le communiqué commun rendu public ce vendredi. « *Cette politique maintient un*

système éducatif inégalitaire qui ne permet pas de lutter réellement contre l'échec scolaire. ». Pour le SNUipp-FSU, il faut stopper les suppressions de postes pour mettre en œuvre une toute autre politique éducative.

Dans le Var, un premier rassemblement s'est tenu mercredi 7 septembre devant l'Inspection Académique du Var à Toulon à l'appel du SNUipp-FSU, suivi d'une audience auprès de l'IA.

Ne restons pas les bras croisés ! Il convient de poursuivre les mobilisations afin de faire entendre la voix du terrain et les besoins de l'Ecole publique et de ses personnels.

Agissons !

- Diffusion de tracts le mercredi 21 septembre 16h Place de l'opéra à Toulon et le jeudi 22 septembre 17h30 sous préfecture de Draguignan
- Grève le 27 septembre avec manif à Toulon 10h30 Place de la Liberté.

Consignes de grève

Jeudi 22 septembre au plus tard

(pour éviter l'opposition de certains IEN jouant sur les délais et les modalités de communication)

- Renvoyer à l'Administration le modèle de déclaration ci dessous. Cette déclaration servira à informer les communes du nombre de grévistes.

Vendredi 23 septembre

- Distribuer aux familles la lettre envoyée par le SNUipp-FSU par mail dans toutes les écoles varoises.
- Si tous les collègues sont grévistes, apposer à l'entrée de l'école l'affichette "Ni classe, ni cantine".

Vendredi 23, lundi 26, ou mardi 27

(au plus tard)

- Téléphonnez le nombre de grévistes au délégué de votre secteur ou au siège du SNUipp-FSU (04.94.20.87.33) ou faxez (04.94.20.87.34) ou envoyez un mail (snu83@snuipp.fr)

Mardi 27 septembre

- Participez à la manifestation à Toulon.

Mardi 27 sept et les jours suivants

- Ne répondez à aucune enquête ou sondage (administration, gendarmerie ou police) ni oralement, ni par écrit, ni par téléphone : indiquez qu'il s'agit d'une consigne syndicale.
 - Les directeurs et directrices notamment, n'ont à accomplir aucune tâche administrative particulière à ce sujet.
 - **VOUS N'AVEZ PAS A RENVOYER LA CONFIRMATION DE PARTICIPATION A LA GREVE !**
- Ce document purement départemental n'est pas conforme aux textes nationaux en vigueur. Il s'apparente à de la chasse aux grévistes !

En cas de problème, contactez le SNUipp-FSU.



Proposition de Déclaration à utiliser

Téléchargez le texte sur <http://83.snuipp.fr>

La loi n°2008-790 du 20/08/08 impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 h avant la grève son intention d'y participer".

Nom.....Prénom..... Affectation.....

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Au moment où le projet de réforme des retraites va être examiné par le parlement, les organisations syndicales rappellent leur ferme opposition à celui-ci. Cette réforme ne répond pas aux enjeux actuels. Les questions d'emploi notamment pour les jeunes et les seniors, celles des inégalités hommes-femmes, de la pénibilité, d'un financement durable appuyé sur une autre répartition des richesses produites, non seulement ne sont pas traitées, mais font porter à plus de 85% les efforts sur les salariés.

La loi n°2008-790 du 20/08/08 impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer».

En conséquence, je vous informe que **j'ai l'intention d'être en grève** le 27 septembre 2011.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre «est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil» (article L133-5).

Le.....Signature

La situation doit changer

Le SNUipp-FSU appelle les directrices et directeurs d'école à ne plus traiter toutes les demandes de l'administration.

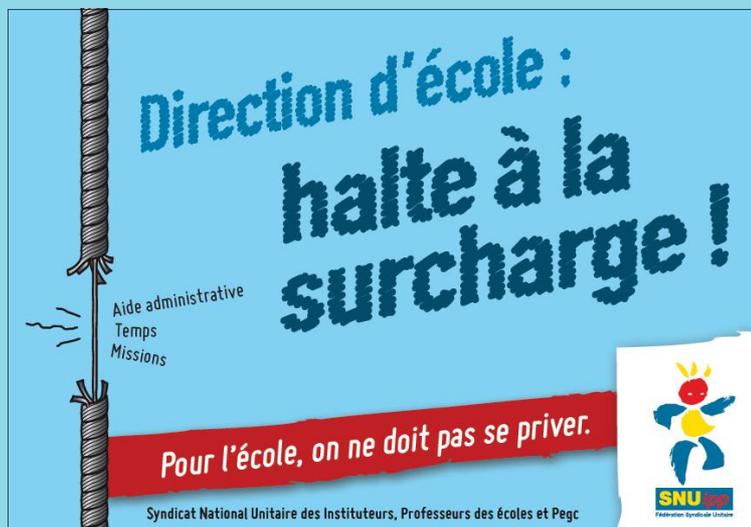
La situation de la direction et du fonctionnement de l'école est critique : des tâches alourdies, des missions complexifiées, un manque de temps notable, et maintenant le non renouvellement de l'aide administrative.

Il est temps de reconnaître et de soutenir l'engagement des directrices et directeurs pour la réussite des élèves. Ils ont besoin d'une formation initiale et continue à la hauteur de leurs missions, de temps de décharge réévalué. La situation de l'assistance administrative à cette rentrée montre qu'elle ne peut se satisfaire de contrats précaires soumis aux aléas des financements. Un nouveau métier est indispensable au fonctionnement de l'école : celui de secrétaire administratif.

Aujourd'hui, le point de rupture est atteint. Mais, « on ne se laissera pas faire ». Le SNUipp-FSU appelle les directrices et directeurs d'école à ne plus traiter toutes les demandes de l'administration.

Dorénavant, c'est « **Je réponds quand j'ai le temps** » :

- ➔ « Je me consacre aux activités pédagogiques en lien avec les élèves et au travail relationnel, indispensable auprès des familles. »
- ➔ Le reste attendra : Enquêtes multiples, listings à fournir, demandes administratives, ne seront pas prioritaires ».



La situation doit changer. Le SNUipp-FSU demande des mesures d'urgence et l'ouverture de discussions. Il prend contact avec ses partenaires syndicaux afin de construire un mouvement unitaire et d'ampleur pour changer la donne de la direction et du fonctionnement de l'école.



Insérez le bandeau ci-dessous dans votre correspondance avec l'administration.

Direction d'école : halte à la surcharge !

Je réponds quand j'ai le temps...

Une aide administrative, du temps de décharge et des missions redéfinies m'auraient permis de traiter cette demande plus rapidement !



Comité Hygiène et Sécurité

CHS : compte rendu se faire entendre !

Le dernier CHS s'est réuni le 20 juin dernier. Les élu-e-s du SNUipp-FSU ont tenu à intervenir sur les points suivants : bilan de la prévention médicale 2010/2011, DUER, bilan du plan d'action 2010/2011, synthèse des inspections hygiène et sécurité de l'année scolaire, compte rendu de la journée relative à l'information préventive aux comportements qui sauvent (IPCS) à



Figanières, lancement de l'enquête concernant les documents obligatoires dans les écoles, procédure de protection juridique des fonctionnaires.

Pour plus d'information, contactez le syndicat. Lire la déclaration du SNUipp-FSU : <http://83.snuipp.fr/spip.php?article1284>

Participez aux réunions d'info syndicale

2 réunions par an à la place des animations, le mercredi matin.

Là où le gouvernement tente d'individualiser les comportements et les réactions, de diviser les salariés, nous avons la responsabilité de remettre du collectif. Dans nos actions et dans notre réflexion.

Pour construire ce « tous ensemble » que nous espérons toutes et tous, commençons

par nous retrouver entre collègues de travail. Le SNUipp-FSU organise 15 réunions d'information syndicale durant le trimestre. Venez vous y informer, donner votre avis, exprimer votre point de vue. C'est notre façon de faire du syndicalisme : à partir des gens qui « font l'Ecole » jour

après jour, qui étaient là avant Chatel et seront encore là après. Faites vivre le contre-poids syndical. Nous avons des devoirs mais aussi des droits !

Participez aux réunions et syndiquez-vous au SNUipp-FSU !



Participez nombreux aux réunions syndicales. Nous avons des devoirs mais aussi des droits. Faisons les vivre !

- Pour les réunions organisées durant des concertations ou animations pédagogiques, envoyez la lettre ci contre.
- Une attestation de présence sera remise à chaque participant afin qu'il puisse déduire ces 3 heures si elles sont effectuées durant un mercredi « libre ».

A l'ordre du jour : actualité éducative et sociale, réactions dans vos écoles et suites à donner.

Modèle de lettre à envoyer à l'IEN pour les RISTT

(Réunions d'Information Syndicale sur le Temps de Travail)

Ecole

À (Madame l'Inspectrice) - (Monsieur l'Inspecteur) de l'Education Nationale

Objet : Participation à la RISTT

(Madame l'Inspectrice) - (Monsieur l'Inspecteur),

En application des dispositions du décret 82-447 du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp le mercredi à.....

A

le

Signature

Téléchargeable sur :
<http://83.snuipp.fr>

Mercredi 14 septembre

- Sainte Maxime école Siméon Fabre
- Cuers école élémentaire Jaurès 2
- Le Luc école élémentaire Jaurès
- Le Val école élémentaire

Mercredi 21 septembre

- Montauroux école du Lac
- La Seyne école élémentaire Marcel Pagnol
- Ginasservis salle de la Ruche
- Hyères école élémentaire Les Iles d'Or

Mercredi 28 septembre

- Fréjus école élémentaire Les Eucalyptus
- Toulon école élémentaire Les 3 quartiers
- Draguignan à La Maison des Jeunes
- Garéoult école élémentaire

Mercredi 5 octobre

- Le Beausset école Marcel Pagnol
- La Garde école Zunino 2
- ASH : Bourse du travail Toulon

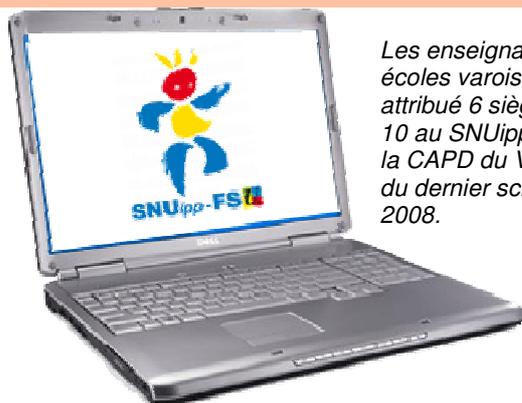
Elections de vos délégués du personnel

Du 13 au 20 octobre prochain, un bon clic pour une bonne claquette à ce gouvernement !

Il y aura quatre votes et le vote se fera par Internet

Délégués aux commissions administratives paritaires

(CAP Départementale, CAP Nationale)



Les enseignants des écoles varoises ont attribué 6 sièges sur 10 au SNUipp-FSU à la CAPD du Var lors du dernier scrutin en 2008.

Représentants aux Comités techniques

(CT Académique, CT Ministériel)



En CAPD et en CAPN vos délégués du personnel interviennent sur tout ce qui concerne votre carrière :

- Mouvement,
- mutations interdépartementales,
- affectation à l'étranger ou en COM,
- Promotions,
- accès au corps des PE,
- accès à la hors-classe,
- Demandes de temps partiels, de disponibilités,
- Demande de congés de formation, de stages de formation,
- Démissions,
- discipline...

Les délégués du personnels du **SNUipp-FSU** par leurs informations dans les journaux, les sites départementaux ou nationaux vous informent, vous conseillent, interviennent avec vous pour des règles plus justes, plus équitables, plus transparentes. Elles ou ils vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

Les comités techniques traitent de tout ce qui concerne l'organisation du service public d'éducation :

- gestion des moyens (carte scolaire, moyens attribués à la formation...),
- hygiène, sécurité, conditions de travail,
- les règles statutaires (recrutement, grille indiciaire...)
- formation,
- développement des compétences et qualification professionnelle...

Cette élection permet également de vous représenter dans de nombreuses instances (comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, conseil départemental de l'éducation, comité de réforme, conseil supérieur de l'éducation, conseil supérieur de la fonction publique...).

Le **SNUipp-FSU** sera présent sur les listes de la FSU avec les enseignants du second degré, les personnels administratifs, les personnels de santé, de direction d'établissement du second degré, d'assistants sociaux de l'éducation nationale...

ATTENTION AUX NOUVELLES MODALITES POUR POUVOIR VOTER !

Pour voter, il vous faudra **un identifiant et un mot de passe spécifiques qui vous seront transmis 8 jours avant le vote**. Ils sont indispensables pour pouvoir voter, ne les perdez pas !

A partir du jeudi 13 octobre au jeudi 20 octobre vous aurez à voter pour chaque élection :

- Vous êtes **titulaire** : CAPD, CAPN, CTM, CTA
- Vous êtes **stagiaire** : CTA, CTM
- Vous êtes **non titulaire** (AVS, EVS, intervenants en langues) : CTA, CTM et pour celles et ceux qui sont sous contrat d'assistant d'éducation CCP (commission consultative paritaire).



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, **ensemble** on les défend !



CAPD du 30 août

Suite du Mouvement 2011, ineat.

La CAPD réunit le mardi 30 août dernier a abordé les points suivants :

Suite du mouvement

74 collègues ont pu être affectés lors de la 3^{ème} phase du mouvement. Il reste donc pour l'heure 63 collègues en surnombre dans notre département.

Inéats dans notre département

Au regard du nombre de collègues encore sans poste, l'Inspecteur d'Académie n'accepte pour l'heure que 2 inéats dans notre département.

Le SNUipp-FSU est intervenu de manière à ce que toutes les demandes soient examinées de nouveau et que les situations particulièrement difficiles soient

traitées avec bienveillance.

En revanche, durant l'été, un échange terme à terme a été réalisé entre les Alpes maritimes et notre département. Ainsi 4 collègues ont pu rejoindre Nice et 4 autres entrent dans le Var. Si le SNUipp-FSU se satisfait de cette procédure, il est néanmoins intervenu pour rappeler à l'IA qu'il n'y avait eu aucune consultation sur le sujet.

Le SNUipp-FSU est, comme à son habitude, intervenu sur tous les dossiers qu'il avait en sa possession.

Le SNUipp-FSU a également interpellé l'IA afin de connaître le nombre de collègues recrutés en qualité de travailleur handicapé. Aucune réponse ne nous a été donnée pour l'heure...

Avec le SNUipp-FSU
équité
transparence



Sans
modération

OPERATION TRANSPARENCE 2011 - Affectations à titre provisoire

ARNOULD LUCILLE
AULLEN REJANE
BEN SAADA CAROLE
BERNOLLIN CHRISTELLE
BEUNARD LAURE
BOUYSSÉ HELENE
BOYER LUCILE
CACCIAPALLE PRISCILLA
CADET CHRISTELLE
CALIZZANO LAURE
CANOVA ANNABEL
CASANOVA JULIETTE
CASTELLARO CHRISTINE
CAVALLO MARIE
CHARPENTIER PIERRE M
CHAUSSADE M. Christine
CLERC ANNE
COURTIERES JULIE
COURTOIS MIREILLE
DAMOY CHRISTELLE
DATIN SONIA
DELIGNON BERANGERE
DENOM SABRINA
DEWEVER VANESSA
DIR JOHANNA
DUFAYS EMELINE
DULIEUX SALLABER
EXPERT RENAUD
FANTINO LAURIE
FERNANDEZ Aurélie
FERRY MARTINE
FF POIMBOEUF ISABELLE
FODDIS SYLVIE
FORLINI CLAIRE
FOURRE LAURENCE
GALOR ANGELIQUE
GAUDE ERIC
GENSOLLEN ERIKA
GHIONGA NATHALIE
GIACOBETTI LISA
GIRARD M. Christine
GONTIER REBECCA
GRIMALDI CHARLOTTE
GUY PIERRE

EPEU LES ILES D'OR HYERES
ECELE EPU GIONO LA VALETTE
TRB EPU CLARET TOULON
TS LA GARDE : 1/2 Empu Triolet La Garde
ECMA EMPU MISTRAL SIX FOURS
TRB EPU PAGNOL LE BEAUSSET
ECELE EPU A France HYERES
TS TOULON2 : 3/4 LA BEUCAIRE, 1/4 PONT NEUF 1
TRB EPU FORCALQUEIRET
ADJT SPE F SEGPA VILLENEUVE FREJUS
TS DRAGUIGNAN
RGA EPU A GUEIT ROCBARON
DIR EPU DEBUSSY TOULON 9 CL
ECMA EMPU P BARLES ST MAXIMIN
OPTION D IME JARDINS D ASCLEPIOS FREJUS
TS CUERS : Solliès-Pont, Solliès-Ville
ECELE EPU PAGNOL LE PRADET
TS TOULON :1/2 Longepierre, 1/4 St Jean du Var
BED RGA EPU L ASPE ST RAPHAEL
ECMA EMPU HOUARD SAUVAT SOLLIES PONT
TS HYERES : 0,75 la Londe+0,25 Hyeres
EMPU LE MOURILLON TOULON
TS LA SEYNE : annualisé 1/2 toulon,1/2 La Seyne
TS ASH : Dominique Mille, CHITS Toulon
ECELE EPU LA SALVATTE - LE REVEST
TS FREJUS : 0,75 Aulezy
TRB EPU PONT NEUF 1 TOULON
ECELE EPU PASTORIELLO LA VERDIERE
ECMA EMPU NEGREL LORGUES
ECMA EMPU Jules Ferry TOULON
TS TOULON 2: 1/4 Polygone, 1/2 Jean Aicard
DIR ADJT SEGPA LE LUC
TS SANARY : annualisé, St Cyr, Toulon
ECMA EMPU GARCIN RIAN
TS SANARY : 3x0,25 EPU Cousteau SANARY
ECELE EPU STE ANASTASIE
DIR ETS HELIO MARIN HYERES
TRB EPU JAURES 2 CUERS
TRB EPU LE BRUSQUET TOULON
TS TOULON 2 : EPU LA TAURIAC
DIR EMPU LES MOULINS TOULON 8 CL
TS HYERES : 1/4 EPU Iles d'Or, 1/4 Empu Val des pins
ECELE SPE EES DOMINIQUE MILLE TOULON
ECMA EMPU MARIE CURIE BRIGNOLES

HENRY CECILE
ISABELLE HACOT
KBAIER AUDREY
LA SELVA LAETITIA
LAGUZZI ALEXANDRA
LAUNAY EMILIE
LE COSQUER Aline
LEONARDO EMILIE
LEROY CAMILLE
L'HOMME STEPHAN
LOPEZ EMELINE
MACRI LAURA
MARTINOT ARIANE
MAZZI STEPHANIE
MELAIN ELODIE
MELGRANI CELIA
MIALHE AURELIE
MONTROYA FLORA
MORIN AMANDINE
PACAULT AGNES
PENNACHIO CHRISTIAN
PERETTI JOELLE
PHILIBERT ANNE
PICHE PATRICE
PIEL VANESSA
PIN AURELIE
POINCELIN ROMANE
POURRIER LUDOVIC
RAOULT NICOLAS
RIVALAN THIERRY
ROCCARO Florent
ROUVIER Florence
ROVERE MAGALI
SAINT-LEGER JULIE
SALVADORI M. Claire
SELLIER SANDRINE
SEYFRIED AURELIE
SONIER SANDRINE
SORENSEN SOLENE
STRAPPAZON Laurent
TAILLARD EMELINE
TERMINIELLO EMMAN
VERDIER AMELIE
VILCHES INGRID
WILTZIUS AGNES

TS GAREOULT : PLAN D'AUPS
MDPH
TRB EMPU JJ ROUSSEAU LA SEYNE
1/2 ECELE EPU LE CHATEAU OLLIOULES
TS CUERS : Collobrières
TS BRIGNOLES : 0,75 Lorgues, 0,25 entrecasteaux
TS TOULON 3 : Les Remparts
TMB/FC EMPU MORY PUGET S'ARGENS
ECELE EPU L'ES ARENES ST RAPHAEL
DIR CMPP DRAGUIGNAN
TRB EPU GUYNEMER HYERES
TS GAREOULT : NANS LES PINS
TS LA GARDE : 3/4 Zunino 2
TS LA GARDE : 1/2 Jean Aicard, La Garde, 1/4 Zunino 1
TS HYERES : EPU LES ILES D'OR
ECELE EPU DOISNEAU SEILLANS
TS TOULON 3 : 1/2 Le Brusquet, 1/4 Fort ste Catherine
TS 75% TOULON 3 : Brunet, Font Pré
TS ST MAXIMIN : St Julien, Vinon
DE EMPU P VERLAINE ST MAXIMIN
ENS REF HYERES/TOULON
ECMA EMPU CARBONNEL VIDAUBAN
1/2 mission langues vivantes (itinérant anglais)
TRB EPU RENAN TOULON
ECELE EPU PASTORIELLO LA VERDIERE
TRB EPU DUCRET MEOUNES
TRB EPU JEAN DE FLORETTE ST CYR
DIR SPE IME LES JARDINS D ASCLEPIOS FREJUS
ECMA EMPU LA SERINETTE
TRS LE MUY : 3x0,25 Taradeau, Le luc
TS TOULON 1 : 34/ Claret, 1/4 fort rouge
TS TOULON 1 : 3/4 Les Moulins, 1/4 Filippi
TRS LE MUY : EMPU et EPU Caïs Fréjus
ECELE EPU CARREDON SIX FOURS
TMB/FC EMPU VALESCURE FREJUS
TRB EMPU KERGOMARD VIDAUBAN
TRS LE MUY : EPU les Eucalyptus Fréjus
TS 3/4 MAT TOURVES 1/4 MAT JAURES BRIGNOLES
ECELE EPU JEAN JAURES 2 CUERS
TS FREJUS: Aurélien, Les Chênes, Caïs (le muy)
TS HYERES : EPU LES ILES D'OR
TS LA GARDE : 4x0,25 LA CRAU
TRB EPU BROSOLETTTE GAREOULT
ECELE OPT A EPU DEBUSSY TOULON
TS LA SEYNE :34/ St Mandrier, 1/4 la Seyne

CAP
je vote

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
13 - 20 OCTOBRE

cliquez → votez

CT
je vote

Bulletin d'adhésion 2011/2012

Se syndiquer un acte de solidarité !

Mr/Mme/Mlle **NOM** :
PRENOM :

Date de naissance : Téléphone :
Nom de jeune fille :
Date de sortie de l'IUFM :

Adresse (Domicile) :
.....
Code postal ____ **Commune** :

Vous serez abonné-e automatiquement à la liste de diffusion du SNUipp-FSU Var.

Email :@.....

Lieu d'exercice :

Poste : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt Autre.....

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : __

Nomination à **Titre Définitif** ou **Titre Provisoire**

Travaillez-vous à temps partiels ? OUI NON

Montant de la cotisation (voir ci-dessous) :euros

Mode de paiement : CCP Chèque bancaire
 Prélèvements fractionnés* 2 3 4 6 fois

* Remplir et signer le formulaire page de gauche.

Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U



A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Je me syndique au SNUipp VAR afin de contribuer - à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, - au développement du service public d'Education, - au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans une fédération rénovée : la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp.

Je demande au SNUipp VAR de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp VAR.

Date :
Signature :

La cotisation à 34 %

En réglant, par exemple, une cotisation de 122 euros, vous aurez droit à une réduction d'impôt de 80,52 euros. Votre cotisation réelle sera donc de 41,48 euros.

-66%

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2010/2011 sera déductible des impôts/revenu 2011.
Vous recevrez automatiquement une attestation en avril 2011.

Grille de cotisations 2011/2012

Instituteurs	
Echelon	Euros
5	130
6	136
7	144
8	150
9	158
10	169
11	173

Profs d'école	
Echelon	Euros
3	124
4	130
5	136
6	150
7	158
8	170
9	179
10	191
11	200

PEGC	
Echelon	Euros
7	144
8	150
9	158
10	164
11	176
HC 5	197
HC 6	210
Cl ex 3	222
Cl ex 4	231

Retraités	
moins de 1400€/mois	95
plus de 1400€/mois	108

Ajouter selon situation	
Directeur de 2 à 4 classes	6
de 5 à 9 classes	9
de 10 classes et plus	12
Ens. Spé. / IPEMF	6
Conseiller pédagogique	9
Directeur de SES / SEGPA	15

PE Hors Classe	
HC 4	202
HC 5	208
HC 6	214

IUFM	
Etudiants	52
Stagiaire	95

Autres contrats	
AVS - EVS	52
Aides Educ.	61

Disponibilité	80
Temps partiel	94



UN SERVICE GRATUIT Le Prélèvement fractionné de votre cotisation syndicale

Vous pouvez régler votre cotisation en 2, 3, 4, ou 6 fois par prélèvement sur votre compte postal ou bancaire, sans frais supplémentaires.

Cette opération sera assurée par le SNUipp VAR en liaison avec le Crédit Mutuel Méditerranéen.

**Bienvenue à toutes celles et à tous ceux qui nous rejoignent.
Plus de 1000 adhérent(e)s dans le Var !**

Le SNUipp/FSU est le premier syndicat des écoles, en France comme dans le Var : une organisation syndicale unitaire et représentative.

Les cotisations de nos adhérent(e)s sont nos seules ressources.

Comment procéder ?

1 - Remplir soigneusement l'autorisation de prélèvements ci-dessous. Attention, en bas à droite, indiquer précisément l'adresse de votre agence bancaire.

2 - Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou Caisse d'épargne (RICE).

Attention, ne pas envoyer de chèque annulé !

3 - Remplir le bulletin d'adhésion ci-contre.

4 - Envoyer le tout au siège du SNUipp VAR :

Immeuble le Rond Point - Av. Pierre et Marie Curie - 83160 LA VALETTE

Je choisis un prélèvement en : 2 3 4 6 fois.
(Entourez votre choix)

Les prélèvements ont lieu tous les 5 du mois.

Le 1er prélèvement aura lieu le mois suivant l'adhésion.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



COTISATIONS SNUipp VAR

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

4 0 6 2 1 9

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU TITULAIRE

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom, Prénom

Adresse

CODE POSTAL : _ _ _ _ _ VILLE :

ORGANISME CREANCIER

CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN
CFCMM

494, avenue du Prado 13008 MARSEILLE

Pour le compte de **MARSEILLE PELLETAN**

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Codes

Etablissement RIB	Guichet	N°du compte	Clé

Date :

Signature :

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

CODE POSTAL : _ _ _ _ _ VILLE :

IMPORTANT : Joindre obligatoirement un RIB ou RIP ou RICE